



POLE ANIMATION

Service Animation Sportive

Tél : 0590 21 49 29

20
TERRE
DE JEUX
24

RÈGLEMENT INTERIEUR DES MATINEES SPORTIVES « SÉNIORS »

La Commune de Sainte-Anne propose dans le cadre de ses animations sportives, des matinées sportives « séniors » pour les résidents du territoire.

Bien-être, santé, rencontre et convivialité sont les maîtres mots des différentes activités sportives adaptées proposées par les éducateurs et animateurs.

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'admission et de mode de fonctionnement de cette animation.

Article 1 : FONCTIONNEMENT

Les activités sont ouvertes aux personnes de 50 ans et plus.

Un programme d'activités gratuites est proposé pour une semaine. Chaque participant doit faire le choix de ses activités lors de son inscription auprès du service Animation Sportive.

Pour les activités aquatiques, un maillot de bain est fortement conseillé ; un lycra de protection (longue manche) est suggéré.

Pour les autres activités, chaque participant devra obligatoirement avoir une paire de chaussures fermées et adaptées aux pratiques sportives.

Une tenue de sport est obligatoire (Tee shirt - short ou collant de sport). Une bouteille d'eau est fortement conseillée ainsi qu'une collation (fruits par exemple).

Chaque participant doit respecter les lieux de pratique ainsi que le matériel qui lui sera mise à disposition.

Tous les participants doivent avoir un comportement respectueux envers les éducateurs, les animateurs et tous les autres participants.

Article 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions ont lieu au service Animation Sportive situé au Centre de ressources de Douville.

Les pièces suivantes sont nécessaires à l'inscription :

- Formulaire d'inscription complété,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive ou une décharge remplie et signée par le participant,
- Photocopie de votre attestation d'assurance civile,
- Formulaire de consentement ou de non consentement à la prise et à la diffusion de photos,
- Le règlement intérieur dûment signé,
- Un justificatif de domicile.

Toute personne inscrite s'engage à fournir l'ensemble des pièces avant de débiter les activités.

Article 3 : ENCADREMENT

Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs ou animateurs sportifs qualifiés.



POLE ANIMATION

Service Animation Sportive

Tél : 0590 21 49 29



Article 4 : RESPONSABILITÉ

Les objets personnels sont entièrement sous la responsabilité du participant. La Commune de Sainte-Anne ne pourra être tenue responsable des pertes, vols ou dommages (bijoux, vêtements...).

Article 5 : ACCIDENT

En cas d'accident survenant au cours d'une activité physique, le participant donne le droit aux éducateurs ou animateurs d'interpeller les services médicaux d'urgence pour effectuer les soins nécessaires. La personne mentionnée sur la fiche d'inscription sera aussi contactée.

Article 6 : DROIT À L'IMAGE

Des photos peuvent être prises par les services de la commune de Sainte-Anne se donne pendant les séances pour une publication sur les supports municipaux de communication ou dans la presse locale, les magazines, le site internet institutionnel ou les réseaux sociaux.

Les participants doivent remettre lors de l'inscription le formulaire dédié relatif à leur consentement ou à leur refus pour la prise et la diffusion de leurs photos.

Tout participant aux Matinées sportives « séniors » s'engage à respecter dans son intégralité, le présent règlement intérieur.

Sainte-Anne, le

Le Maire

Acceptation du règlement :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :